

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 6 avril 2021, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1, en vidéoconférence
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2, en vidéoconférence
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3, en vidéoconférence
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4, en vidéoconférence
M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5, en vidéoconférence
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6, en vidéoconférence

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Marie-Josée Couture, greffière
M^e Vanessa Gendron, greffière adjointe
M. Jean-Sébastien Bussière, directeur de l'urbanisme, en vidéoconférence

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient par vidéoconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux directives du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit. Aussi, toute personne pouvait faire parvenir ses questions par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca avant 19 h 30 ce jour. Le citoyen peut aussi poser une question via la page Facebook tout au long de la séance jusqu'à la seconde période de questions des citoyens en s'identifiant. Une question doit être convenable et respectueuse pour être lue lors des périodes de questions des citoyens.

2021-125

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2021-126

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 MARS 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 17 MARS 2021 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 17 mars 2021.

2021-127

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 7 AVRIL 2021 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET
ORIENTATION DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 7 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

AP2021-069 Paiement des honoraires professionnels à M^e Serge Lebel de *BCF s.e.n.c.r.l.*, dans le cadre des réclamations relatives aux dommages causés à l'Arpidrome – Arrondissement de Charlesbourg (Dossier 75022)

DE2021-271 Acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis aux 875 à 879, rue Saint-Jean, connu et désigné comme étant le lot 1 213 640 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou

PV2021-009 Entente d'avant-projet en moyenne tension entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec*, pour la fourniture d'une nouvelle installation électrique à la station de traitement des eaux usées-Est

DE2021-382 Ajout budgétaire et son affectation aux projets liés à la relance économique du centre-ville de Québec

AP2021-100 Résiliation du contrat pour le lot 3 relatif à des travaux d'excavation pneumatique (2020-2022) (Appel d'offres public 61584)

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021 (SUITE)

- AP2021-177** Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'articles de serrurerie (Appel d'offres public 74998)
- DE2021-357** Reconduction du mandat des membres des *Comités d'analyse et de recommandation* pour l'octroi de financement par le *Fonds local d'investissement* et par la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*
- DE2021-411** Ratification de l'avenant-9 au contrat de prêt conclu entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, dans le cadre du programme d'*Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* et appropriation d'une somme additionnelle pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises en raison de la pandémie de *COVID-19*
- DE2021-424** Appropriation d'une somme, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour l'embauche d'un chef de projet du Littoral Est
- FN2021-019** Approbation du *Règlement N° 396 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses concernant la mise en place et la mise à niveau d'infrastructures sur le parcours Métrobus 807 du Réseau de transport de la Capitale*
- RH2021-195** Approbation de la lettre d'entente intervenue entre la Ville de Québec et l'*Association du personnel de direction de la Ville de Québec*, relative à l'horaire particulier des contremaîtres du Service de la gestion des équipements motorisés
- DE2021-338** Entente entre la Ville de Québec et *Technologies Konek inc.*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Commercialisation de la plateforme Konek.ai*
- DE2021-358** Modification à la *Politique concernant les dépenses des comités d'analyse et de recommandation* pour l'octroi de financement par les fonds sous la responsabilité du Service du développement économique et des grands projets
- DE2021-366** Entente entre la Ville de Québec et *Ai-Genetika inc. (Solution BioTwin)*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Amorçage d'une solution d'intelligence artificielle dans le domaine de la médecine personnalisée proactive*
- PA2021-050** Ratification d'une entente entre la Ville de Québec, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la *Société d'habitation du Québec* pour le versement d'une subvention pour le financement de projets d'habitation
- AJ2021-007** Remplacement et dotation d'un poste de juge et demande au ministère de la Justice de procéder au processus de sélection et à la nomination d'un juge à la cour municipale
- AJ2021-008** Règlement hors cour relatif aux poursuites en Cour supérieure par *Intact assurance et al. c. Ville de Québec et Ville de L'Ancienne-Lorette (200-17-019341-130)*, *Aviva compagnie d'assurance du Canada et al. c. Ville de Québec et Ville de L'Ancienne-Lorette (200-17-019344-134)* et *Intact assurance et al. c. Ville de Québec et Ville de L'Ancienne-Lorette (200-17-019366-137)*
- AJ2021-009** Règlement hors cour relatif à la poursuite en Cour supérieure par *Groupe Ledor inc., mutuelle d'assurance et Promutuel Portneuf-Champlain, société mutuelle d'assurance générale* et *Promutuel Beauce-Étchemins, société mutuelle d'assurance générale* et *Desjardins assurances générales et La Personnelle assurance générale (200-17-019345-131)*
- AP2021-172** Entente entre la Ville de Québec et *Mont Bélair Découvertes*, relative à l'entretien des sentiers pédestres et de vélo de

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021 (SUITE)

montagne, la surveillance et la sensibilisation au parc naturel du Mont-Bélair — Année 2021 (Dossier 75254)

- DE2021-368** Convention de permission d'occupation et établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de passage et d'aménagement de trottoir ainsi que de plantation sur une partie des lots 2 172 156 et 2 994 819 du même cadastre
- DE2021-387** Avenant à l'entente intervenue le 20 février 2020 entre la Ville de Québec et *Noos Technologie inc.*, afin de modifier la date de fin de projet et celle de la réclamation finale, ainsi que les modalités du deuxième et du troisième versements du projet *Vitrine de commercialisation de la plateforme Noos Communication en contexte d'entreprises et d'organisations*
- DE2021-396** Fermeture et affectation au domaine privé de la Ville de Québec d'une partie de l'emprise du boulevard Saint-Jacques, connu et désigné comme étant une partie des lots 1 145 025 et 1 227 270 du cadastre du Québec, et vente de ces mêmes parties de lots — Arrondissement des Rivières
- DE2021-429** Remplacement d'un membre représentant la Ville de Québec au sein du conseil d'administration de la *Coopérative des Horticulteurs de Québec* pour la gestion du *Grand Marché de Québec*
- DG2021-011** Remplacement de membres à la *Commission d'ExpoCité*
- OT2021-003** Avenant numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et l'*Association hôtelière de la région de Québec*, relative à la diminution des crédits marketing et à l'utilisation des sommes ainsi récupérées
- OT2021-004** Entente entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et la *Société du Centre des congrès de Québec*, relative à la gestion des investissements en tourisme d'affaires du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024
- PA2021-030** Autorisation du dépôt de demandes d'aide financière pour des projets cyclables, dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* du ministère des Transports du Québec pour l'année financière 2021-2022
- PA2021-033** Autorisation du dépôt de demandes d'aide financière pour des projets cyclables, dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)* du ministère des Transports du Québec pour l'année financière 2021-2022
- PA2021-036** Prise d'acte du rapport des dépenses et des travaux réalisés en 2020 pour sept projets cyclables et cyclopiétons subventionnés dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* du ministère des Transports du Québec
- RH2021-236** Modification de l'entente de fin d'emploi intervenue entre un employé et la Ville de Québec
- RH2021-240** Renouvellement du recueil des *Conditions de travail des chefs pompiers du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec 2019-2023*
- RH2021-259** Modification au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Alain Tardif (ID. 082378) à titre de directeur général adjoint des services de proximité
- RH2021-278** Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Isabelle Dubois (ID. 027929) à titre de directrice générale adjointe de la qualité de vie urbaine

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021 (SUITE)

- TE2021-002** Appropriation de 1 563 600 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- PA2021-046** Appropriation de 200 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- TM2021-012** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'interdiction d'effectuer un virage à droite au feu rouge, R.A.V.Q. 1363*
- EM2021-002** *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1372*
- EM2021-003** *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1373*
- PA2021-017** *Règlement sur la réalisation d'un projet de centrale de police sur les lots 1 021 859, 1 021 860, 1 021 861, 1 021 862, 6 348 251 et 6 348 252 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1381*
- TE2021-001** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de modernisation des stations d'épuration des eaux usées et d'ouvrages divers relatifs à l'épuration et au transport des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1383*
- CU2021-021** *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'installation et d'entretien d'œuvres d'art public et de commémoration relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1389*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2021-128

MAIRIE — AIDE FINANCIÈRE — FRIPERIE ST-AUGUSTIN

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Friperie St-Augustin;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 25 000 \$ à la Friperie St-Augustin pour l'année 2021;

DE puiser les sommes sur le poste budgétaire 02-452-13-446.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2021-129

MAIRIE — AIDE FINANCIÈRE — CLUB DE MARCHE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021 (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE le Club de marche de Saint-Augustin-de-Desmaures a présenté une demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 200 \$ à l'organisme Club de marche de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'année 2021;

DE puiser les sommes sur le poste budgétaire 02-712-10-970.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2021-130

MAIRIE — AIDE FINANCIÈRE — FONDATION HÉRITAGE FAUNE

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Héritage faune n'a pas pu tenir ses activités habituelles pour l'année 2020, dans le contexte de la pandémie de la Covid-19, et qu'elle souhaite prochainement mettre sur pied des activités de relève de chasse et pêche et des projets d'aménagement faunique;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée le 18 mars 2021 par la Fondation Héritage faune, fondation de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs;

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière de 1 354 637 \$ à la Ville dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'octroyer une aide financière de 1 000 \$ à Fondation Héritage faune, fondation de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 02-110-10-970.

Ont voté pour : MM. Sylvain Juneau, Marcel Desroches,
Jean Simard, Yannick LeBrasseur, Raynald Brulotte,
Jonathan Palmaerts

A voté contre : Mme Annie Godbout
Adoptée à la majorité, le président vote

2021-131

DIRECTION GÉNÉRALE — INSCRIPTION AUX ASSISES ANNUELLES ET FORMATION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Mme Annie Godbout, conseillère du district numéro 5, déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

DE déléguer la conseillère du district 5, Mme Annie Godbout, aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec 2021 qui se tiendront de façon virtuelle du 12 au 14 mai 2021;

DE payer les frais d'inscription de 500 \$, plus taxes;

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021 (SUITE)

D'autoriser la conseillère du district numéro 5, Mme Annie Godbout, à participer à la formation virtuelle de l'Union des municipalités du Québec « Gestion de crise et réseaux sociaux : Comprendre les nouvelles réalités médiatiques »;

DE payer les frais d'inscription de 90 \$, plus taxes;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 02-110-10-494;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer un virement budgétaire du poste 02-160-20-454 au poste 02-110-10-494.

Ont voté pour : MM. Marcel Desroches, Raynald Brulotte

Ont voté contre : MM. Jean Simard, Yannick LeBrasseur,
Jonathan Palmaerts

Rejetée à la majorité, le président s'abstenant de voter

2021-132

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-133

GREFFE — CESSIION DE PROMESSE D'ACHAT — LOT 6 416 792 — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD — PAVAGE STE-FOY INC.

CONSIDÉRANT la résolution 2021-049 du 2 février 2021 relative à l'acceptation de la promesse d'achat de Pavage Ste-Foy inc., pour l'acquisition du lot 6 387 416 et d'une partie du lot 5 738 344, tous deux du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, maintenant connus comme étant le lot 6 416 792 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE Pavage Ste-Foy inc. souhaite céder tous ses droits et obligations résultant de la promesse d'achat en faveur de Gestion Jesco 2021 inc. qui accepte;

CONSIDÉRANT QUE la promesse d'achat prévoit que la cession de droits doit recevoir l'autorisation préalable de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'accepter la cession, par Pavage Ste-Foy inc. à Gestion Jesco 2021 inc., de tous ses droits et obligations lui résultant de la promesse d'achat acceptée par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures aux termes de la résolution 2021-049 du 2 février 2021;

QUE la vente exécutée suivant la promesse d'achat et la résolution 2021-049 du 2 février 2021 soit faite en faveur de Gestion Jesco 2021 inc.;

QUE toutes les autres conditions et modalités de la résolution 2021-049 du 2 février 2021 demeurent applicables.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-134

**GREFFE — ANNULATION PROMESSE D'ACHAT — LOT 6 334 427 —
CONSTRUCTION MILLENUM INC. — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-
LECLERC NORD**

CONSIDÉRANT la résolution 2019-344 du 9 septembre 2019, par laquelle le conseil a accepté la promesse d'achat de Millenum Construction inc. pour une partie du lot 6 272 255 ayant front sur la rue de Singapour, maintenant connue comme étant le lot numéro 6 334 427 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

CONSIDÉRANT le courriel de Richard Lagacé, président de Millenum Construction inc., du 29 septembre 2020 annonçant la décision de Millenum Construction inc., en raison de la pandémie de la Covid-19, d'annuler son projet de construire sur une partie du lot 6 272 255 ayant front sur la rue de Singapour, maintenant connue comme étant le lot numéro 6 334 427 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, de demander le remboursement de l'acompte et l'annulation de la promesse d'achat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE prendre acte du courriel de Richard Lagacé, président de Millenum Construction inc., du 29 septembre 2020;

D'annuler la promesse d'achat de Millenum Construction inc. acceptée par la résolution 2019-344 du 9 septembre 2019 pour une partie du lot 6 272 255 ayant front sur la rue de Singapour, maintenant connu comme étant le lot 6 334 427 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf et de remettre à Millenum Construction inc. son acompte.

Ont voté pour : MM. Marcel Desroches, Jean Simard,
Yannick LeBrasseur, Raynald Brulotte,
Jonathan Palmaerts

A voté contre : Mme Annie Godbout

Adoptée à la majorité, le président s'abstenant de voter

2021-135

**GREFFE — VENTE DU LOT 6 334 427 — EXTENSIONS CASSANDRA
LOIGNON INC. — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'accepter la promesse d'achat, datée du 26 mars 2021, de Extensions Cassandra Loignon inc. ou toute autre société liée à être constituée pour l'acquisition du lot 6 334 427 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf d'une superficie approximative de quatre mille sept cent quarante-cinq mètres carrés et six dixièmes (4 745,6 m²), soit cinquante-et-un mille quatre-vingt-un pieds carrés et deux dixièmes (51 081,2 pi²), dont copie est jointe au sommaire;

DE vendre le lot 6 334 427 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf d'une superficie approximative de quatre mille sept cent quarante-cinq mètres carrés et six dixièmes (4 745,6 m²), soit cinquante-et-un mille quatre-vingt-un pieds carrés et deux dixièmes (51 081,2 pi²) à Extensions Cassandra Loignon inc. ou toute autre société liée à être constituée, au prix de 5,00 \$/p², soit pour un montant de 255 406 \$, selon des conditions substantiellement conformes à la promesse d'achat;

DE joindre à la résolution le certificat du trésorier et directeur des finances attestant le prix de revient de l'immeuble à 7,73 \$/m² (0,72 \$/p²);

D'autoriser la greffière, ou sa remplaçante, à signer l'acceptation de la promesse d'achat pour et au nom de la Ville;

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-136

RESSOURCES HUMAINES — ADOPTION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE PROMOTION DE LA CIVILITÉ ET DE LA PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL EN MILIEU DE TRAVAIL ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES — POL-2021-033

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'adopter la Politique en matière de promotion de la civilité et la prévention du harcèlement psychologie ou sexuel en milieu de travail et de traitement des plaintes — POL-2021-033;

D'abroger la Politique POLVSAD-2007-001.

AMENDEMENT:

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE reporter la proposition.

Ont voté pour : Mme Annie Godbout, MM. Marcel Desroches,
Raynald Brulotte, Jonathan Palmaerts

Ont voté contre : Jean Simard, Yannick LeBrasseur

Adoptée à la majorité, le président s'abstenant de voter

2021-137

RESSOURCES HUMAINES — IDENTIFICATION DE FOURNISSEURS POTENTIELS RELATIFS À DES SERVICES D'ENQUÊTE ADMINISTRATIVE EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT (POL-2021-033)

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Politique en matière de promotion de la civilité et de la prévention du harcèlement psychologique ou sexuel en milieu de travail et de traitement des plaintes* POL-2021-033 il est proposé d'identifier deux (2) contrats à des firmes spécialisées en matière d'enquête, afin de prévenir les besoins potentiels;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'identifier la firme Drolet Douville comme fournisseur potentiel relatif à des services d'enquêtes administratives en application de la *Politique en matière de promotion de la civilité et de la prévention du harcèlement psychologique ou sexuel en milieu de travail et de traitement des plaintes* POL-2021-033, le mandat confié ne devant pas excéder trois (3) ans, ni 40 000 \$ plus taxes;

D'identifier la firme Drouin Ressources Humaines comme fournisseur potentiel relatif à des services d'enquêtes administratives en application de la *Politique en matière de promotion de la civilité et de la prévention du harcèlement psychologique ou sexuel en milieu de travail et de traitement des plaintes*

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021 (SUITE)

POL-2021-033, le mandat confié ne devant pas excéder trois (3) ans, ni 40 000 \$ plus taxes;

D'autoriser que les services des firmes Drolet Douville et Drouin Ressources Humaines soient retenus selon les besoins et suivant les processus prévus à la *Politique en matière de promotion de la civilité et de la prévention du harcèlement psychologique ou sexuel en milieu de travail et de traitement des plaintes* POL-2021-033, chaque firme pour un mandat ne devant pas excéder trois (3) ans, ni 40 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-138

RESSOURCES HUMAINES — NOMINATION — DIRECTRICE INTÉRIMAIRE — SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE nommer Mme Valérie Matte, directrice intérimaire au Service des ressources humaines avec une rémunération établie à la classe salariale 8, échelon 8 du *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*;

DE mettre fin au mandat de directrice intérimaire au Service des ressources humaines confié à Mme Marie-Josée Couture par la résolution 2020-301 du 4 août 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-139

RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE — AGENT(E) AUX COMMUNICATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'embauche de Mme Stéphanie Simard à titre d'agente aux communications, permanent, temps plein, à la Direction générale, volet communication à compter du 7 avril 2021; le tout selon les conditions applicables au *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* avec une rémunération établie selon la classe salariale 1 des employés professionnels, échelon 7.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-140

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — AIDE FINANCIÈRE — COLLECTIF D'ARTISTES — PROJET « LA MONTAGNE SECRÈTE »

CONSIDÉRANT QUE le projet « La Montage secrète » offre une visibilité et un rayonnement important du travail d'artistes de Saint-Augustin-de-Desmaures par sa présentation à l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT QU'une grande partie des coûts du projet ont déjà été assumés par les artistes et que la contribution financière de la Ville viendra combler une portion complémentaire des frais de ce projet notamment au niveau de la promotion et des animations;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021 (SUITE)

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'accorder une aide financière au collectif d'artistes de « La Montagne secrète » pour un montant de 250 \$ afin de soutenir les dépenses liées notamment à la promotion et la réalisation d'activités d'animation, conditionnellement à l'acceptation du projet par l'Assemblée nationale;

QUE la somme nécessaire soit puisée sur le poste budgétaire 02-722-10-970.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2021-141

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — AIDE FINANCIÈRE — CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES — SAISON 2020-2021

CONSIDÉRANT la situation entourant la pandémie de la Covid-19;

CONSIDÉRANT QUE la pause des activités décrétée par le gouvernement provincial en mars 2020 a privé les organismes partenaires de sources de revenus importantes;

CONSIDÉRANT les mesures sanitaires qui doivent être mises en place pour assurer une reprise sécuritaire des activités et les coûts supplémentaires qui doivent être assumés par les organismes partenaires;

CONSIDÉRANT la demande de bonification des heures de gratuité pour la saison 2020-2021 reçue par le Club de patinage artistique de Saint-Augustin-de-Desmaures le 20 février 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

QUE la Ville s'engage à subventionner (gratuité) au Club de patinage artistique de Saint-Augustin-de-Desmaures la totalité des heures de glace additionnelles requises, afin de respecter les mesures sanitaires, jusqu'à un maximum pour la saison 2020-2021 de cinq (5) heures de glace par patineur membre du club résident de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2021-142

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — AIDE FINANCIÈRE — CLUB DE PLONGEON ARO DE QUÉBEC — SAISON 2020-2021

CONSIDÉRANT la situation entourant la pandémie de la Covid-19;

CONSIDÉRANT QUE la pause des activités décrétée par le gouvernement provincial en mars 2020 a privé les organismes partenaires de sources de revenus importantes;

CONSIDÉRANT les mesures sanitaires qui doivent être mises en place pour assurer une reprise sécuritaire des activités et les coûts supplémentaires qui doivent être assumés par les organismes partenaires;

CONSIDÉRANT la demande de bonification des heures de gratuité pour la saison 2020-2021 reçue par le Club de plongeon ARO de Québec le 11 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

QUE la Ville s'engage à subventionner (gratuité) au Club de plongeon ARO de Québec la totalité des heures de temps piscine additionnelles requises, afin de respecter les mesures sanitaires, jusqu'à un maximum pour la saison 2020-2021 de cinq (5) heures de temps piscine par membre du club et résident de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2021-143

TRAVAUX PUBLICS — APPROBATION DU RAPPORT DE DÉPENSES D'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE — PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF — VÉLOCE III VOLET 3 — ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE le processus de reddition de compte prévoit une approbation du rapport de dépenses par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le montant total des dépenses d'entretien pour 2020 correspond à 21 986,29 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'approuver le rapport de dépenses d'entretien de la Route verte pour l'année 2020 afin d'obtenir la subvention accordée par le ministère des Transports.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-144

TRAVAUX PUBLICS — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF VÉLOCE III VOLET 3 — ROUTE VERTE — ANNÉE FINANCIÈRE 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir les organismes admissibles dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable national de la Route verte et de certains de ses embranchements régionaux dont ils ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE ce volet remplace le Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte, qui se terminait le 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Route verte a une longueur de près de 16 km sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, entre les limites de Québec et Neuville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a pris connaissance des conditions d'admissibilité au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif;

CONSIDÉRANT QUE le montant maximum admissible de la subvention est de 4 920 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des travaux public à déposer une demande d'aide financière au ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) — Volet 3 pour l'année financière 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-145

**TRAVAUX PUBLICS — RECOMMANDATION DE PAIEMENT —
TURCOTTE 1989 INC. — APO-2020-022**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-245 pour l'adjudication de contrat relatif au service technique pour l'entretien de l'éclairage public, appel d'offres n° APO-2020-022 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Turcotte 1989 inc., pour une période de deux (2) ans, conformément à la demande publique de soumissions 1377119, selon les prix unitaires de sa soumission déposée le 15 juin 2020, dont copie est jointe au sommaire décisionnel, pour une somme totale estimée à 174 450,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les factures 21926 et 21927 datées du 28 février 2021 représentant l'entretien des lampadaires par l'entrepreneur Turcotte 1989 inc. à ce stade-ci de l'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT l'ajustement de 20 \$ plus taxes à la hausse de la facture 21940, en raison d'un prix modifié d'un avenant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement au montant total de 1 576,40 \$, plus taxes, à Turcotte 1989 inc. pour les travaux d'entretien et de réparation de lampadaire 2020-2021;

DE puiser la somme des factures suivantes 21926, 21927 et 21940 s'élevant à 1 576,40 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-340-10-521.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-146

**TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT D'HONORAIRES — SERVICES
TECHNIQUES POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE, CARACTÉRISATION
ENVIRONNEMENTALE ET CONTRÔLE QUALITATIF EN CHANTIER —
LABORATOIRE D'EXPERTISE DE QUÉBEC LTÉE (LEQ) — APO-2020-031**

M. Sylvain Juneau, maire, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

CONSIDÉRANT la résolution 2020-341 du 31 août 2020 relative à l'adjudication à Laboratoire d'expertise de Québec Ltée (LEQ) d'un contrat de services techniques, étude géotechnique, caractérisation environnementale et contrôle qualitatif en chantier à l'entreprise Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée (LEQ) pour une somme de 29 475,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QU'un rapport technique complet avec des recommandations et une procédure de gestion des sols devait être produit par l'entreprise Laboratoire d'expertise de Québec Ltée (LEQ);

CONSIDÉRANT la facture 035439 d'un montant de 9 600,00 \$ plus taxes, datée du 17 décembre 2020 par l'entreprise Laboratoire d'expertise de Québec Ltée (LEQ) relative à la caractérisation des sols (forages et rédaction du rapport);

CONSIDÉRANT la facture 035467 datée 6 janvier 2021, appliquant un crédit de 2 300,00 \$ plus taxes à la facture 035439;

CONSIDÉRANT QUE le rapport final a été remis à la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrosseur, conseiller, district numéro 3

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021 (SUITE)

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de 7 300,00 \$, plus taxes, à l'entreprise Laboratoire d'expertise de Québec Itée (LEQ) pour la facture 035439 et le crédit de la facture 035467 relatives à la caractérisation environnementale sommaire des sols en lien avec le réaménagement des intersections de la Route 138 à Saint-Augustin-de-Desmaures;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette somme soient puisés sur le projet GT-I-20-10.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-147

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — TRAME VERTE ET BLEUE MÉTROPOLITAINE PHASE II — PARCS DES HAUTS-FONDS ET DE LA FALAISE

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière pour la réalisation et la mise en valeur de la trame verte et bleue métropolitaine phase 2;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière soutient cinq grands volets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue métropolitaine, dont l'acquisition, la conservation et la mise en valeur des milieux naturels d'intérêt;

CONSIDÉRANT la mise en valeur, la rénovation et le développement du parc des Hauts-Fonds, démarrée en 2020, comportant la rénovation des infrastructures de bois existantes du parc (travaux réalisés par la VSAD), la restauration et la végétalisation de la rive du fleuve Saint-Laurent (travaux réalisés par la FQPPN);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a planifié un montant de 45 000 \$ au PQI pour 2021 et de 100 000 \$ au PQI pour 2022 en support financier à ces projets de la FQPPN;

CONSIDÉRANT l'appui de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour le projet de la FQPPN qui vise principalement à créer un sentier pédestre pour lier le parc des Hauts-Fonds au parc de la Falaise afin d'interconnecter les réseaux pédestres, cyclables et de transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a pris connaissance des conditions d'admissibilité au Programme d'aide financière pour la réalisation et la mise en valeur de la trame verte et bleue métropolitaine phase 2;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière à un projet soutenu par le présent programme est d'un maximum de 25 % des dépenses admissibles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE compléter la demande d'aide financière au Programme d'aide financière pour la réalisation et la mise en valeur de la trame verte et bleue métropolitaine phase 2.

D'autoriser le directeur du Service des bâtiments, parcs et espaces verts à agir pour et au nom de la Ville dans le cadre du dépôt et du suivi de cette demande.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-148

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — AIDE FINANCIÈRE — CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS — ÉCOLE LES BOCAGES

CONSIDÉRANT l'entente entre le Centre de services scolaire des Découvreurs et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures relative à l'aménagement, à l'entretien et à l'utilisation des aires de jeux, des terrains sportifs et autres aménagements

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021 (SUITE)

situés dans les cours d'écoles primaires, secondaires et dans les parcs adjacents aux écoles sises sur le territoire de la Ville et aux coûts s'y rattachant;

CONSIDÉRANT l'article 6.2 de cette entente qui stipule que le Centre de services scolaire des Découvreurs pourra effectuer un aménagement additionnel ou une transformation d'une installation ou d'un équipement, qui a été installé sur un de ses terrains mentionnés à l'annexe 1m et que dans un tel cas, le Centre de services scolaire des Découvreurs pourra demander une aide financière à la Ville qui fera l'analyse du projet et décidera de verser ou non une subvention, le tout selon ses disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière pour la phase II du projet de parcours d'hébertisme dans la cour de l'école Les Bocages a été adressée à la Ville par monsieur Sébastien Simard, directeur de l'école Les Bocages dans un courriel daté du 17 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE La Ville a accordé une aide financière pour la phase I, suivant la résolution 2020-026 du 21 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE la phase I du projet a été réalisée au printemps 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Découvreurs demande une contribution financière équitable entre la Ville et celle-ci;

CONSIDÉRANT l'implication financière de différents organismes pour la mise en place de parcours d'hébertisme, soit l'école Les Bocages ainsi que sa Fondation;

CONSIDÉRANT QUE le montant des travaux de la phase II est évalué à 9 700 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet viendra bonifier l'offre de jeux pour les enfants du secteur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE verser au Centre de services scolaire des Découvreurs un montant égal à celui investi par celui-ci pour la phase II de la création de parcours d'hébertisme dans la cour de l'école Les Bocages, selon le montage financier proposé, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 4 000 \$ applicable à l'année financière 2021;

DE puiser les sommes sur le poste budgétaire 02-110-10-970;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-149

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS — LES SERVICES EXP INC. — CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST — PROJET BA-B-19-23

CONSIDÉRANT la résolution 2020-073 du 18 février 2020 relative à l'adjudication de contrat à la firme Les Services EXP inc. comme gestionnaire de projet dans le cadre de la construction du Centre communautaire multifonctionnel secteur est pour une somme de 72 085 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux à 90,12 %;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des parcs, bâtiments et espaces verts de procéder au paiement de la facture numéro 604048, datée du 26 février 2021;

EN CONSÉQUENCE,

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture numéro 604048, datée du 26 février 2021, d'une somme de 5 427,75 \$ plus taxes, à l'entreprise Les Services EXP inc., gestionnaire de projet du Centre communautaire multifonctionnel secteur est;

QUE les fonds nécessaires au paiement de la facture soient puisés sur le projet BA-B-19-23.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-150

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — ADJUDICATION DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS — AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE ET DU GARAGE MUNICIPAL — APO-2020-012

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement et d'agrandissement de l'hôtel de ville et du garage municipal prévu au plan quinquennal d'immobilisation pour l'année 2021 pour un montant budgété de 9 500 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réaménagement et d'agrandissement de l'hôtel de ville et du garage municipal a été retenu pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM), Volet 1, Projets d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2020-012 pour services professionnels en lien avec l'agrandissement et le réaménagement de l'hôtel de ville et du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architectes DG3A inc. est la seule soumissionnaire suite à l'appel d'offres 2020-012;

CONSIDÉRANT QUE suite à la rencontre du comité d'évaluation, la soumission a été jugée conforme selon les critères d'évaluation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour services professionnels dans le cadre du projet d'agrandissement et de réaménagement de l'hôtel de ville et du garage municipal, appel d'offres n° APO-2020-012, au soumissionnaire conforme, soit la firme DG3A inc., conformément à la demande publique de soumissions n° 1436583, selon le prix forfaitaire de sa soumission datée du 15 mars 2021 et dont copie est jointe au sommaire décisionnel, soit une somme de 628 533,00 \$, plus taxes;

QUE les fonds nécessaire à l'adjudication du contrat soient puisés sur le projet BA-B-21-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-151

URBANISME — CPTAQ — LOT 3 056 724 — DEMANDE D'AUTORISATION — UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE

CONSIDÉRANT les critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT la conformité de la demande aux dispositions du *Règlement de zonage n° 480-85* et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT que le terrain visé est situé dans une aire de grandes affectations des sols « Hameau résidentiel agricole » au Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'Agglomération de Québec ce qui correspond à un îlot déstructuré;

CONSIDÉRANT que le zonage local du terrain visé est la zone RA/A-14 (résidentiel-agricole) qui autorise aussi la construction d'une résidence unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas d'espace approprié disponible ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole qui correspond au type d'utilisation recherchée des demandeurs en termes de superficie du terrain et possibilités d'usages complémentaires style « ferme »;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'appuyer la demande d'autorisation déposée par Joanie Houde et Dany Caron à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, visant une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit la construction d'une habitation unifamiliale isolée et ses accessoires sur une superficie de 0,37437 ha du lot 3 056 724 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-152

URBANISME — AUTORISATION DE MODIFICATION D'UN IMMEUBLE PATRIMONIAL — 226, CHEMIN DE LA BUTTE

CONSIDÉRANT que la maison sise au 226, chemin de la Butte, incluant le terrain connu et désigné comme étant le lot 2 814 313 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, est, citée comme immeuble patrimonial aux termes du *Règlement n° 2020-626 pour la citation patrimoniale de la maison située au 226, chemin de la Butte*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil local du patrimoine a examiné le projet de remplacement de l'annexe de la maison et qu'il recommande au conseil de l'autoriser sous réserve des modifications suivantes :

à l'unanimité :

- remplacer les poignées rondes par des poignées foncées de type « bec-de-cane »;

à la majorité :

- remplacer le carrelage intégré aux thermos par un carrelage en bois extérieur;
- aligner le haut des fenêtres du mur latéral avec le haut de la porte du même mur;

CONSIDÉRANT QUE le conseil local du patrimoine ne recommande pas d'imposer la condition suivante à l'autorisation du projet :

- que la fenêtre avant projetée ait les mêmes dimensions que les fenêtres existantes de la façade avant;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme recommande au conseil d'autoriser le projet de remplacement de l'annexe de la maison sous réserve des conditions suivantes :

- remplacer les poignées rondes par des poignées foncées de type « bec-de-cane »;
- remplacer le carrelage intégré aux thermos par un carrelage en bois extérieur;

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021 (SUITE)

- aligner le haut des fenêtres du mur latéral avec le haut de la porte du même mur;
- que la fenêtre avant projetée ait les mêmes dimensions que les fenêtres existantes de la façade avant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser le projet de remplacement de l'annexe de la maison avec les conditions suivantes :

- remplacer les poignées rondes par des poignées foncées de type « bec-de-cane »;
- remplacer le carrelage intégré aux thermos par un carrelage en bois extérieur;
- aligner le haut des fenêtres du mur latéral avec le haut de la porte du même mur.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-153

URBANISME — DÉMOLITION — 212, ROUTE 138

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit statuer par résolution sur la délivrance d'un certificat d'autorisation pour toute demande de démolition assujettie au *Règlement n° 2016-491 sur la démolition d'immeuble sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures abrogeant le Règlement REVSAD-2008-112*;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché sur le bâtiment et aux autres endroits requis par la loi en date du 19 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'accepter le programme de réutilisation du sol pour le 212, Route 138, lot 3 055 137, visant la démolition du bâtiment principal existant et la construction d'un immeuble commercial de 790 m² et un (1) étage avec un potentiel de 3 à 5 suites locatives, constituant ainsi le programme de réutilisation du sol requis par règlement;

D'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition avec les conditions suivantes :

- respecter l'intégralité du contenu du programme de réutilisation du sol qui consiste en les plans cités dans la résolution d'approbation de la démolition;
- respecter le Plan d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 2830, version 4, daté du 23 mars 2021;
- respecter le Plan d'architecture et d'aménagement du terrain par James R. Leeming, architecte, projet « Bâtiment commercial – 212 route 138, St-Augustin-de-Desmaures », révision 09, daté du 23 mars 2021;
- dissimuler derrière un écran visuel opaque sur au moins 90 % de sa superficie et permanent dont le revêtement extérieur est de la même couleur qu'au moins un matériau utilisé pour le revêtement extérieur des murs du bâtiment principal l'élément mécanique qui sert à la ventilation, à la climatisation ou au chauffage d'un bâtiment, sur le toit ou au sol;
- planter et conserver en tout temps un minimum de 10 arbres à l'intérieur du terrain, tous de 50 mm DHP ou plus et dont un minimum de 5 arbres à petit déploiement doivent se trouver dans la cour avant;

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021 (SUITE)

- respecter l'uniformité des enseignes des locaux au niveau de la localisation et superficie sur le bâtiment;
- compléter la démolition et niveler le terrain le cas échéant : dans un délai maximal de 6 mois à compter de la date de délivrance du permis;
- compléter le programme de réutilisation du sol dans un délai de 12 mois à compter de la date de délivrance du permis;
- le montant de la garantie monétaire d'exécution des travaux est de 39 500 \$.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-154

URBANISME — PIIA — 212, ROUTE 138

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 212, Route 138 connu et désigné comme étant le lot 3 055 137, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un nouveau bâtiment commercial de 790 m² et un (1) étage pouvant comprendre jusqu'à cinq (5) suites locatives avec les conditions et obligations suivantes :

- un élément mécanique qui sert à la ventilation, à la climatisation ou au chauffage d'un bâtiment, sur le toit ou au sol, doit être dissimulé derrière un écran visuel opaque sur au moins 90 % de sa superficie et permanent dont le revêtement extérieur est de la même couleur qu'au moins un matériau utilisé pour le revêtement extérieur des murs du bâtiment principal;
- planter et conserver en tout temps un minimum de 10 arbres à l'intérieur du terrain, tous de 50 mm DHP ou plus et dont un minimum de 5 arbres à petit déploiement doivent se trouver dans la cour avant;
- les enseignes des locaux doivent être uniformes au niveau de la localisation et superficie sur le bâtiment;

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 2830, version 4, daté du 23 mars 2021;
- Plan d'architecture et d'aménagement du terrain par James R. Leeming, architecte, projet « Bâtiment commercial – 212 Route 138, St-Augustin-de-Desmaures », révision 09, daté du 23 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-155

URBANISME — PIIA — 255, RUE DE SINGAPOUR — 2754-7769 QUÉBEC INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 255, rue de Singapour, connu et désigné comme étant le lot 6 284 231, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la modification de l'architecture du bâtiment principal et l'affichage sur le bâtiment principal avec les conditions et obligations suivantes :

- l'aménagement paysager doit être identique à celui visible sur le plan d'architecture référencé dans la présente résolution;
- l'affichage des locaux doit se faire dans le bandeau au-dessus des portes de garage, et ce sans excéder cette superficie afin d'avoir une uniformité dans l'affichage des locaux;

Le tout approuvé selon les documents suivants :

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021 (SUITE)

- Plan projet d'implantation par Stéphan Létourneau, arpenteur-géomètre, minute 6059, version du 22 février 2021;
- Plan d'architecture, affichage et aménagement paysager par Étienne Bernier, architecte, projet « IND-MAN1 », révision 8, daté du 18 mars 2021;

D'abroger la résolution 2019-042 du 2 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-156

URBANISME — PIIA — 140, RUE DES GRANDS-LACS — ÉCHAFAUDAGE PLUS (QUÉBEC) INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 140, rue des Grands-Lacs, connu et désigné comme étant le lot 3 055 598, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'installation de deux (2) enseignes murales avec éclairage interne aux DEL sur la façade avant et latérale droite du bâtiment principal selon le Plan de l'enseigne (2 enseignes identiques) par FX Boisvert Inc., projet « Enseignes — Échafauds Plus », daté du 1^{er} février 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-157

URBANISME — PIIA — 175, RUE DES GRANDS-LACS — GROUPE TILTON INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 175, rue des Grands-Lacs, connu et désigné comme étant le lot 6 426 031 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'agrandissement de 3798 m² du bâtiment principal à des fins d'entreposage intérieur à la condition de conserver la bande de végétation existante située le long de la rue de Lisbonne tel que visible sur le plan d'implantation du plan d'architecture;

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan projet d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 2835, révision 1, daté du 25 février 2021;
- Plan d'architecture par Régis Lechasseur, architecte, projet « Groupe Tilton — Agrandissement », révision 4 (aménagement terrain), daté du 1^{er} mars 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-158

URBANISME — PIIA — 4931, RUE LIONEL-GROULX — C.R. GAGNON INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 4931, rue Lionel-Groulx (Jardins du Séminaire phase II), connu et désigné comme étant le lot 6 098 686, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'une habitation multifamiliale de 12 étages et 117 unités avec les conditions suivantes :

- que la génératrice au sol soit équipée d'un abri modulaire ayant des propriétés acoustiques et respecte le niveau sonore de 55dBA à 7 m de distance tel que le modèle DS200D6S de Wajax ou équivalent;

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021 (SUITE)

- que les arbres situés à l'intérieur de la bande de protection riveraine du cours d'eau soient protégés adéquatement;

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'architecture et aménagement du terrain par Apostolos Caroussos, architecte, projet « Les Jardins du Séminaire — phase II », daté du 14 mai 2020;
- Plan des cabanons de ventilation du stationnement souterrain par Apostolos Caroussos, architecte, projet « Les Jardins du Séminaire — phase II », daté du 5 août 2020;
- Étude d'impact acoustique et recommandations, les Jardins du Séminaire phase II par Christian Martel, acousticien (Octave acoustique), daté du 10 août 2020;
- Plan projet d'implantation par Alexis Carrier-Ouellet, arpenteur-géomètre, minute 3581, révision 2, daté du 4 août 2020;
- Plan de génie civil incluant la rétention d'eau pluviale à 15 litres/seconde/hectare par Jean Martin, ingénieur, révision 3, daté du 18 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-159

URBANISME — DDM — 4931, RUE LIONEL-GROULX — C.R. GAGNON INC.

CONSIDÉRANT QUE C.R. Gagnon inc. a déposé une demande de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 19 mars 2021 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure au plus tard le 6 avril 2021, 16 h, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'un commentaire écrit a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme recommande au conseil d'accepter les dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser les demandes de dérogations mineures pour le 4931, rue Lionel-Groulx (habitation multifamiliale projetée), connu et désigné comme étant le lot 6 098 686 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à :

- autoriser l'empiètement de 12 balcons dans la marge de recul avant avec les dérogations mineures suivantes :
 - 12,7 m² de superficie au lieu de 5 m² maximum;
 - 2,84 m d'empiètement en profondeur au lieu de 2,0 m maximum;
 - 6,9 m de largeur au lieu de 4,5 m maximum;
- autoriser l'empiètement de l'avant-toit du 12^e étage dans la marge de recul avant avec une profondeur maximale de 3015 mm au lieu de 700 mm maximum;
- autoriser l'empiètement du stationnement souterrain avec les dérogations mineures suivantes :
 - une marge de recul avant, pour le coin nord-est, à 14,46 m au lieu de 15 m minimum;

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021 (SUITE)

- o une marge de recul avant, pour le coin est, à 14,98 m au lieu de 15 m minimum.

Comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85*;

Le tout selon les plans et documents suivants :

- Plan d'architecture et aménagement du terrain par Apostolos Caroussos, architecte, projet « Les Jardins du Séminaire — phase II », daté du 14 mai 2020;
- Plan projet d'implantation par Alexis Carrier-Ouellet, arpenteur-géomètre, minute 3581, révision 2, daté du 4 août 2020;
- Plan montrant les balcons dérogatoires (basé sur le plan d'implantation) par Jean Martin, ingénieur, révision 1, daté du 7 août 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2021-160

ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT N° 2021-645 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE CRÉER LA ZONE IA-8 À MÊME LE LOT 4 964 042 ET D'Y AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

CONSIDÉRANT QU'en date du 2 mars 2021, un avis de motion été présenté;

CONSIDÉRANT QU'en date du 16 mars 2021, le premier projet de règlement a été présenté et adopté;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 19 mars 2021 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à ce projet de règlement au plus tard le 6 avril 2021, 16 h, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est susceptible d'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter est remplacée par une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire d'une durée de 15 jours;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet du *Règlement n° 2021-645 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de créer la zone IA-8 à même le lot 4 964 042 et d'y ajouter certaines dispositions spécifiques*;

D'autoriser la réception écrite des demandes de scrutin référendaire.

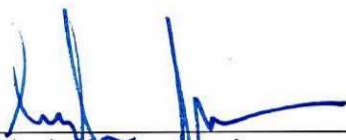
Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 46.



Sylvain Juneau, maire



Marie-Josée Couture, greffière